

AVIS N°2025-23 DU CSRPN OCCITANIE
relatif à la création de la liste rouge poissons et écrevisses d'eau douce d'Occitanie

Vu la demande d'avis sur la création de la liste rouge poissons et écrevisse d'eau douce d'Occitanie du 02/07/2025 ;

Vu la présentation du rapport et de l'avis des rapporteurs du CSRPN lors du GT Connaissance du CSRPN du 14/10/2025 ;

Vu les débats qui s'en sont suivis lors de cette même séance ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 25/11/2025 au 03/12/2025 ;

Le CSRPN donne un **avis favorable** à la liste rouge poissons et écrevisses d'eau douce d'Occitanie.

La *notice méthodologique Liste Rouge Régionale Poissons et Ecrevisses d'Eau douce d'Occitanie* rapporte le travail d'un comité d'expert qui s'est réuni à trois reprises de 2023 à 2024 pour présenter le cadre du projet, les données, et les critères utilisés pour l'évaluation des espèces poissons d'eau douce et écrevisses présentes en Occitanie, et pour valider le classement final de chaque espèce.

Le groupe d'experts est varié et rassemble diverses compétences et instituts et couvre adéquatement le territoire et les espèces étudiées.

Le rapport est bien détaillé et organisé et la méthodologie utilisée est rigoureuse, se base sur une grande quantité de données, et reprend adéquatement les critères UICN. Toutefois, avec deux stations très marginales dans le Gard, le statut de l'Apron du Rhône, par ailleurs largement répandu dans le bassin du Rhône (incluant la Saône) devrait être **NA** (non évaluable).

Les limites des indicateurs sont bien listées et expliquées dans la note méthodologique. Il est toutefois surprenant que l'extension **naturelle** au bassin de la Garonne de certains poissons du bassin du Rhône ne soit pas prise en compte.

L'ensemble du dossier (notice méthodologique et les deux documents rapportant les classements finaux) est d'une grande qualité et il est important de féliciter le travail accompli. Toutefois le classement final gagnerait à être présenté par statut décroissant, comme dans toutes les listes régionales (au sens biogéographique) et nationales et non par acronyme du nom vernaculaire.

Cette liste, et ses éventuelles mises à jour futures, pourrait constituer un outil important pour renforcer en Occitanie la protection des espèces de poissons et l'espèce d'écrevisse.

Toulouse, le 04/12/2025

La Présidente du CSRPN
Magali GERINO

